

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 26 septembre 2022**  
~~~~~

**FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS**  
**ABROGATION DE LA SUBVENTION ATTRIBUÉE À LA COMMUNE DE CAMPAGNAN ET**  
**ATTRIBUTION D'UN NOUVEAU FONDS DE CONCOURS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 septembre 2022 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 septembre 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, Mme Véronique NEIL, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Josette CUTANDA, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Xavier PEYRAUD, Mme Monique GIBERT, M. Yves GUIRAUD, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Claude CARCELLER, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ - M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILLOING.

Procurations

Mme Christine SANCHEZ à M. Yannick VERNIERES, M. Anthony GARCIA à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL à M. Marcel CHRISTOL, M. Bernard GOUZIN à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Béatrice FERNANDO à M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA.

Excusés

Mme Valérie BOUYSSOU.

Absents

M. Gregory BRO, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V disposant qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°1870, en date du 18 février 2019, approuvant le Règlement d'intervention de la communauté de communes relatif à la mise en place d'un fonds de concours pour les équipements communaux d'intérêt général des communes de moins de 1 000 habitants ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2808, en date du 21 mars, attribuant un fonds de concours à la commune de Campagnan ;

VU la délibération du Conseil municipal de la commune de Campagnan n°2022-06-002-0015 abrogeant la délibération n°2021 10 007 0025 concernant l'attribution du fonds de concours pour des travaux de sécurisation d'un caniveau pluvial ;

VU la réception de la nouvelle demande de fonds de concours en date du 23 juin 2022 formulée par la commune de Campagnan pour le projet de réfection du plafond de la salle polyvalente ;

VU l'avis du bureau communautaire en date du 12 septembre ;

VU le plan de financement ci-annexé.

CONSIDERANT que la commune de Campagnan a obtenu lors du Conseil communautaire du 21 mars 2022 une subvention de 4 349 € HT afin de financer les travaux de sécurisation de bordure de caniveau pluvial ouvert "rue des anciens combattants",

CONSIDERANT que la commune de Campagnan a décidé d'abroger la délibération concernant l'attribution de ce fonds de concours afin de pouvoir faire une autre demande auprès de la CCVH pour les travaux de réfection du plafond de la salle polyvalente,

CONSIDERANT que le nouveau dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'attribution des fonds de concours,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'abroger la subvention de 4349 € HT attribuée à la commune de Campagnan par délibération du conseil communautaire du 21 mars 2022,
- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Campagnan en vue de participer au financement des travaux de réfection du plafond de la salle polyvalente, à hauteur de 1404,25 € HT,
- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2958  
Publication le 27/09/2022  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 27/09/2022  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220926-8523A-DE-1-1  
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la  
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

<b>RAPPORT I - 6</b> <i>Rapporteur : Daniel JAUDON</i>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
<b>FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS</b>	
<b>ABROGATION DE LA SUBVENTION ATTRIBUÉE À LA COMMUNE DE CAMPAGNAN ET ATTRIBUTION D'UN NOUVEAU FONDS DE CONCOURS.</b>	

*VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V disposant qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » ;*

*VU la délibération du Conseil communautaire n°1870, en date du 18 février 2019, approuvant le Règlement d'intervention de la communauté de communes relatif à la mise en place d'un fonds de concours pour les équipements communaux d'intérêt général des communes de moins de 1 000 habitants ;*

*VU la délibération du Conseil communautaire n°2808, en date du 21 mars, attribuant un fonds de concours à la commune de Campagnan ;*

*VU la délibération du Conseil municipal de la commune de Campagnan n°2022-06-002-0015 abrogeant la délibération n°2021 10 007 0025 concernant l'attribution du fonds de concours pour des travaux de sécurisation d'un caniveau pluvial ;*

*VU la réception de la nouvelle demande de fonds de concours en date du 23 juin 2022 formulée par la commune de Campagnan pour le projet de réfection du plafond de la salle polyvalente ;*

*VU l'avis du bureau communautaire en date du 12 septembre ;*

*VU le plan de financement ci-annexé.*

CONSIDERANT que la commune de Campagnan a obtenu lors du Conseil communautaire du 21 mars 2022 une subvention de 4 349 € HT afin de financer les travaux de sécurisation de bordure de caniveau pluvial ouvert "rue des anciens combattants",

CONSIDERANT que la commune de Campagnan a décidé d'abroger la délibération concernant l'attribution de ce fonds de concours afin de pouvoir faire une autre demande auprès de la CCVH pour les travaux de réfection du plafond de la salle polyvalente,

CONSIDERANT que le nouveau dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'attribution des fonds de concours,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Je propose donc à l'Assemblée :

- d'abroger la subvention de 4349 € HT attribuée à la commune de Campagnan par délibération du conseil communautaire du 21 mars 2022,
- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Campagnan en vue de participer au financement des travaux de réfection du plafond de la salle polyvalente, à hauteur de 1404,25 € HT,
- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Commune : Campagnan

Opération : Réfection salle polyvalente

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Travaux	5 618 €	100%	Fonds de concours CCVH - 1000 habitants	1 404 €	25%
			PART FINANCEURS	1 404 €	25%
			PART Commune	4 213 €	75%
<b>TOTAL HT</b>	<b>5 618 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>5 618 €</b>	<b>100%</b>



**MAIRIE**  
**DE CAMPAGNAN**  
**DEMANDE DE FONDS**  
**DE CONCOURS CCVH**  
**2022**

## **1. Descriptif du projet et des travaux prévus**

- Remplacement des dalles et laine de verre du faux plafond des sanitaires et de la cuisine, car présence de nombreux nuisibles ceux-ci ont été traité par une entreprise de dératisation, reste une odeur nauséabonde, la laine de verre est imbibée d'urine et il y a de nombreuses crottes, des auréoles apparaissent sur les dalles.
- Par hygiène pour nos enfants qui utilisent la cantine, il est incontournable d'effectuer les travaux suivants :

### **Chantier salle polyvalente (cantine scolaire)**

- Dépose et remplacement de l'ensemble des dalles du faux plafond, cuisine, sanitaires et vestiaire,
- Dépose et remplacement des ossatures
- Dépose et remplacement de la laine de verre
- Évacuation des déchets par l'entreprise en déchèterie.

## **2. Budget et calendrier estimatif**

- Devis joint à la demande pour un montant de 6741.12 € TTC
- Travaux prévus 2ème semestre 2022

## **3. Délibération du conseil municipal**

- Délibération à venir avant le ..... conforme aux modalités



Campagnan le : 13/09/2021

Mairie de CAMPAGNAN

3, rue des Ecoles

34230 CAMPAGNAN

TEL : 04.67.25.04.32

Courriel : [mairiedecampagnan@orange.fr](mailto:mairiedecampagnan@orange.fr)

**Échéancier et plan de financement des travaux remplacement du faux  
plafond et de la laine de verre cuisine et sanitaires Salle polyvalente**

**Échéancier :**

2ème semestre 2022

**Plan de financement :**

Montant total des travaux :	5 617.60 € HT soit 6741.12 € TTC
Fonds de concours CCVH commune de – de 1000 habitants :	1 404.40 € HT soit 1 685.28 € TTC
Autofinancement commune :	4 213.00 € HT soit 5 055.84 € TTC

Jean-Marc ISURE  
Maire de Campagnan



Par délégation Jean-Manuel YORIS  
1<sup>er</sup> Adjoint





Campagnan le : 13/09/2021

Mairie de CAMPAGNAN

3, rue des Ecoles

34230 CAMPAGNAN

TEL : 04.67.25.04.32

Courriel : [mairiedecampagnan@orange.fr](mailto:mairiedecampagnan@orange.fr)

## ATTESTATION DE FIN DES TRAVAUX

Je soussigné Jean-Marc ISURE, Maire de CAMPAGNAN atteste que les travaux de sécurisation de deux caniveaux du pluvial, ont été réalisés du 19 au 23 avril 2021.

Jean-Marc ISURE  
Maire de Campagnan



Par délégation Jean-Manuel YORIS  
1<sup>er</sup> Adjoint



**SARL SCL SUD****PLACO PEINTURE Maçonnerie**ZAE LA BARTHE RUE DU CHARRON  
34230 PAULHAN

Tél:04.67.25.31.10/06.14/20/35/36

Email : sarsclsud@sfr.fr

SIRET : 52862808400030 APE : 4334Z

N° intracommunautaire : FR30528628084



La nouvelle énergie du bâtiment

DEVIS:001166

DATE:12/05/2022

ADRESSE CHANTIER :CAMPAGNAN

OBJET /PLAFOND DALLE 60X60

MAIRIE

Rue de la poste

34230 CAMPAGNAN

DESIGNATION	QTES	UNITES	PRIX UNITAIRES	MONTANT HT	TOTAL HT
<b>PLAFOND DALLE 60X60 , WC</b> Dépose plafond dalle dans WC homme et femme y compris le SAS,cela comprend le masquage la protection,la dépose de la laine de verre souillée par les rongeurs y compris l'ossature alu,tout cela traité à la déchèterie	1,00	ens	1200,0	1200,00	1200,00
<b>PLAFOND DALLE 60X60 VESTIAIRE</b> Dépose plafond dalle dans le vestiaire ainsi que la laine de verre et l'ossature	1,00	ens	500,00	500,00	500,00
<b>PLAFOND DALLE 60X60 , CUISINE</b> Dépose plafond dalle dans la cuisine ainsi que la laine de verre et l'ossature	1,00	ens	800,00	800,00	800,00
<b>PLAFOND DALLE NEUF et Laine de verre</b> Fourniture plafond dalle 60x60 blanche, épaisseur 20mm,sur ossature T24 blanche ainsi que la pose et la fourniture de laine de verre en 300mm,R=7,5	38,97	M2	80,00	3117,60	3117,60

30% D'acompte à la signature,situation en cours d'exécution,  
le solde à la fin des travaux , **devis valable 1 mois**

MONTANT HT	5617,60
TVA 20%	1123,52
MONTANT TTC	6741,12

L'ENTREPRISE

LE CLIENT

Bon pour accord et signature

sarl **SCL SUD** 

Placo Peinture Isolation

ZAE La Barthe

34230 Paulhan

Siret : 528 628 084 00030 - APE 4334Z

Tél : 06 14 20 35 36

Email : sarsclsud@sfr.fr